



COMITE DE DIRECTION

PRÉAVIS

N° 05/09.2021

BUDGET DE L'EXERCICE 2022

Préavis présenté au Conseil intercommunal en séance du 28 septembre 2021.

Première séance de commission : jeudi 19 août 2021, à 18h30, au Foyer de la Salle polyvalente, chemin des Plantées 1, à Tolochenaz.

TABLE DES MATIERES

1	PRÉAMBULE.....	3
2	EVOLUTION 2022.....	4
	2.1 AUGMENTATION DES CHARGES.....	4
	2.2 AUGMENTATION DES REVENUS.....	4
3	COEFFICIENT DE PONDÉRATION ET PARTICIPATION 2020 PAR COMMUNE ET PAR HABITANT·E*.....	5
4	SUIVI DES BUDGETS POUR LES TÂCHES PRINCIPALES DE POLICE DEPUIS 2017 ET TABLEAUX COMPARATIFS	6
5	TÂCHES CONTRACTUELLES.....	8
6	ÉVOLUTION DES EFFECTIFS AU BUDGET DE L'ENSEMBLE DU CORPS DE POLICE	9
7	CONCLUSION.....	10

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

En vertu des dispositions de la Loi du 28 février 1956 sur les communes, le Comité de direction de l'Association de communes Police Région Morges (ci-après PRM) a l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de budget pour l'année 2022.

Le budget est établi sur une base zéro, indépendamment de la situation pandémique comme de toute autre crise, avec la volonté de maîtriser les coûts de fonctionnement et en identifiant les besoins propres à l'évolution de notre Association. Les comptes de l'année 2020, impactés par la pandémie, ne nous ont pas permis d'avoir un recul suffisant et nous avons surtout travaillé avec le budget 2021 en comparaison pour garantir au mieux cette maîtrise.

Le budget englobe la planification des revenus et des charges ; il peut être désigné comme un compte de résultat prévisionnel. Le Comité de direction a décidé de maintenir les charges des communes au niveau du budget 2021 (augmentation de CHF 94'600.00, soit 1.23%), tout en continuant de répondre aux attentes des besoins sécuritaires de la population. Ainsi, le budget du service de police pour l'exercice 2022 prévoit des charges à hauteur de CHF 14'989'350.00 et des revenus pour un montant de CHF 7'295'500.00. Ce montant comprend les revenus de CHF 4'732'100.00 ainsi que les participations pour les tâches liées par les contrats de droit administratif de CHF 2'563'400.00 ; le montant de CHF 7'693'850.00 concerne la part des charges répartie entre les communes partenaires.

En 2022, les charges inscrites au budget pour l'exécution des tâches principales de police augmentent de CHF 209'700.00 par rapport à l'année précédente. En contrepartie, les revenus ont été revalorisés d'un montant de CHF 115'100.00. Les coûts et les revenus ont été adaptés de manière à éviter un écart trop conséquent entre les comptes et le budget, comme nous en avons connu ces précédentes années. Cette volonté de maîtriser cet écart se ressent tant dans les charges que dans les revenus et permet, au final, de maintenir un budget 2022 comparable au précédent.

2 EVOLUTION 2022

Le budget 2022 présente une augmentation de charges de CHF 209'700.00 et une augmentation de revenus de CHF 115'100.00. Elles sont principalement dues aux postes généraux suivants.

2.1 *AUGMENTATION DES CHARGES*

Il s'agit de frais nouveaux auxquels il n'est, en principe, pas possible de renoncer, en raison d'obligations légales (augmentation statutaire) ou organisationnelles ainsi que l'engagement d'un aspirant-e* de police de plus qu'en 2021, notamment :

- Charges liées au personnel : (cpte 3011.00 à 3050.00) = CHF 114'400.00.
- Indemnités et utilisation des véhicules privés (cpte 60000.3069.00) = CHF 32'000.00.
- Formation (cpte 3091.01 et 3091.03) = CHF 27'300.00.
- Achat, location entretien, homologation matériel radar (cpte 6000.3152.01 et 3151.02) = CHF 54'700.00.
- Frais bancaires (cpte 60000.3183.00) : CHF 34'000.00.

La maîtrise des charges sur d'autres comptes a permis de compenser en partie ces augmentations.

2.2 *AUGMENTATION DES REVENUS*

Il a été procédé à une augmentation de revenus, entre autres les mesures suivantes, notamment :

- Adaptation des recettes des amendes (cpte 60000.4370.00) = CHF 100'000.00.
- Augmentation des recettes du remboursement du canton (cpte 60000.4510.00) = CHF 10'000.00

3 COEFFICIENT DE PONDÉRATION ET PARTICIPATION 2020 PAR COMMUNE ET PAR HABITANT·E*

Il est important de rappeler ici le coefficient de pondération prévu dans nos statuts, sachant qu'il augmente en fonction de la densité de la population. Pour le budget 2022, l'état de la population, au 31 décembre 2020, se monte à 30'498 habitant-es* (source Statistique Vaud). Il est à noter que cet état ne modifie pas le coefficient de pondération pour ce budget, les critères de changement n'étant atteints par aucune commune.

Coefficient de pondération

Population	Coefficient
de 0 à 1'000 habitant-es*	2
de 1'001 à 3'500 habitant-es*	3
de 3'501 à 6'500 habitant-es*	4
de 6'501 à 10'000 habitant-es*	5
dès 10'001 habitant-es*	6

Calcul de la population pondérée et participation des communes selon le budget 2022							
Communes	Population au 31.12.2020	Coefficient de pondération	Population pondérée au 31.12.2020	Taux en %	Participation des communes selon pondération en CHF	Coût par habitant-e* en CHF	Tâches contractuelles en CHF (détaillées au chapitre 5)
Morges	16 095	6	96 570	64.605%	4 970 650	308.83	-670 300.00
Saint-Prex	5 865	4	23 460	15.695%	1 207 500	205.88	253 400.00
Préverenges	5 241	4	20 964	14.025%	1 079 050	205.89	0.00
Tolochenaz	1 889	3	5 667	3.791%	291 700	154.42	9 500.00
Buchillon	686	2	1 372	0.918%	70 600	102.91	6 100.00
Lussy-sur-Morges	722	2	1 444	0.966%	74 350	102.98	3 200.00
TOTAL	30 498	21	149 477	1	7 693 850.00	252.27	

Les montants ci-dessus présentent un coût moyen par habitant de CHF 252.27 pour le présent budget, soit une augmentation de CHF 0.37 par rapport à l'exercice précédent (budget 2021 = 251.90, budget 2020 = CH 251.08, budget 2019 = CHF 242.70, budget 2018 = CHF 240.94).

4 SUIVI DES BUDGETS POUR LES TÂCHES PRINCIPALES DE POLICE DEPUIS 2017 ET TABLEAUX COMPARATIFS

Pour établir chaque budget, il est tenu compte de la population au 31 décembre du dernier recensement connu, c'est-à-dire 2 ans au préalable. C'est pourquoi, le préavis du budget 2022 se réfère à la population à fin 2020. Les comptes quant à eux, seront adaptés, en fin d'exercice, au niveau de population correspondant à l'année en cours.

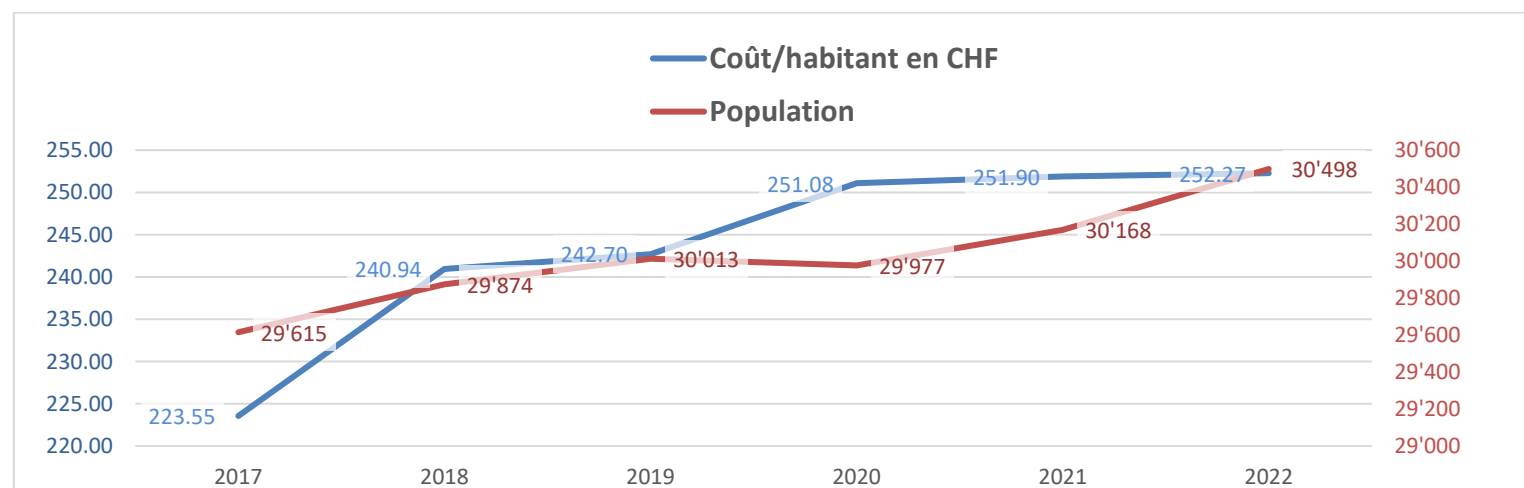
La population a très légèrement augmenté, mais reste en deçà des prévisions (32'000 à fin 2019). Une augmentation en 2021 du nombre d'habitant-es* est attendue, au vu des nouvelles constructions, mais ne peut entrer dans le calcul du présent budget. En conséquence, et comme chaque année, le coût par habitant-e* pour les comptes sera plus favorable que celui présenté dans le budget.

Les tableaux qui suivent illustrent l'évolution du coût moyen par habitant-e* pour l'ensemble du secteur d'accréditation. La stabilité voulue est quasiment atteinte, la hausse n'étant que de CHF 0.37 par habitant-e* (représentant un montant de CHF 94'600 ou 1.23% de différence).

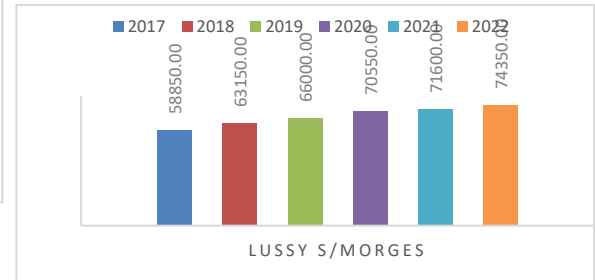
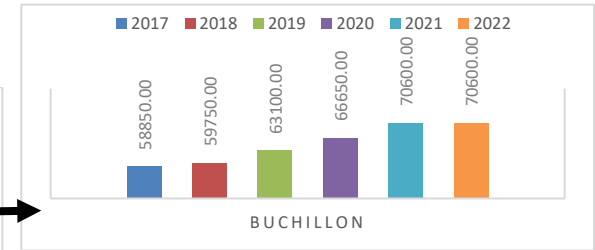
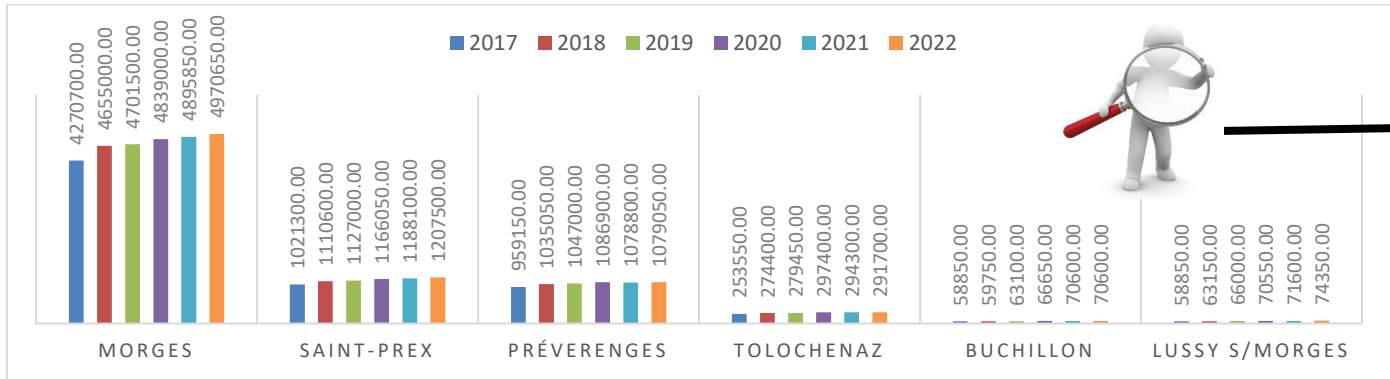
Evolution du budget, de la population et du coût par habitant-e*

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Budget en CHF	6'620'400	7'197'950	7'284'050	7'526'550	7'599'250	7'693'850
Population	29'615	29'874	30'013	29'977	30'168	30'498
Coût/habitant-e* en CHF	223.55	240.94	242.70	251.08	251.90	252.27

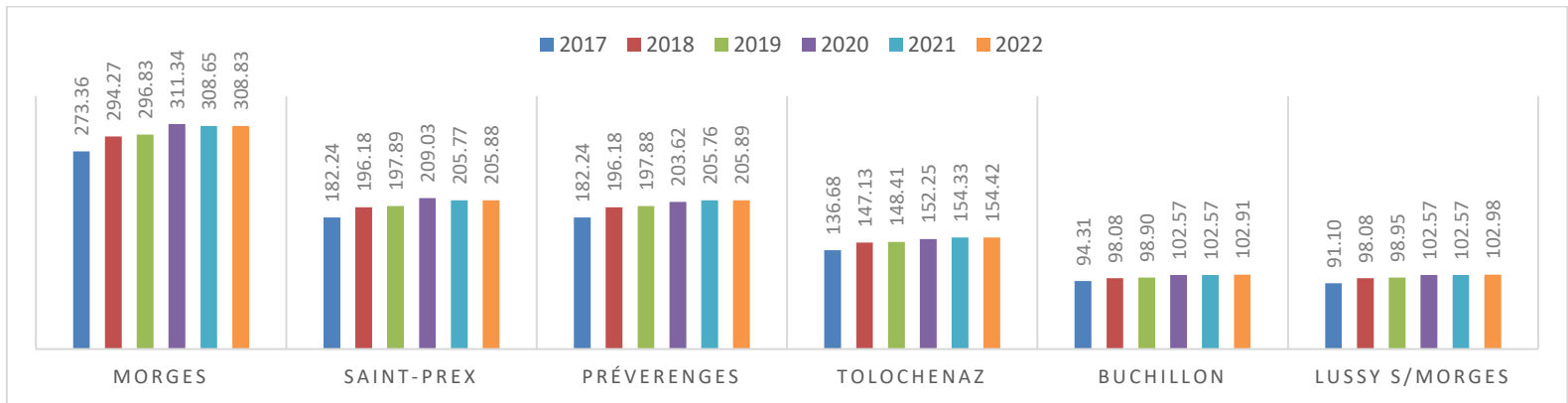
Evolution de la population du secteur d'accréditation et du coût par habitant-e* pour les tâches principales de police en CHF



Evolution, par commune, du coût des tâches principales de police en CHF



Evolution, par commune, du coût par habitant pour les tâches principales de police en CHF



5 TÂCHES CONTRACTUELLES

Les tâches contractuelles, liées par des contrats individuels, font également partie des comptes de fonctionnement. Celles-ci peuvent être allouées aux partenaires de la PRM et à des tiers. Les revenus sont calculés selon le principe de la refacturation des charges, ceci comme toutes les prestations à des tiers. Les tâches contractuelles sont comptabilisées en fonction des heures mises à disposition de chaque commune.

Tâches contractuelles pour l'ensemble de la PRM				
Communes	Tâches	Charges en CHF	Recettes en CHF	Différence en CHF
Morges	Signalisation	1'311'600.00	2'381'000.00	-1'069'400.00
	Police du commerce	362'500.00	205'500.00	157'000.00
	Inhumation	115'900.00	12'000.00	103'900.00
	Police administrative	1'020'700.00	920'000.00	100'700.00
	Représentation	37'500.00	0.00	37'500.00
	TOTAL (Morges)		2'848'200.00	3'518'500.00
Saint-Prex	Prestations/Amendes	298'800.00	45'400.00	253'400.00
Tolochenaz	Prestations/Amendes	19'500.00	10'000.00	9'500.00
Préverenges	Non prévues à ce jour	0.00		0.00
Buchillon	Prestations	7'100.00	1'000.00	6'100.00
Lussy-sur-Morges	Prestations	4'200.00	1'000.00	3'200.00

6 ÉVOLUTION DES EFFECTIFS AU BUDGET DE L'ENSEMBLE DU CORPS DE POLICE

	Budget 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022
Aspirant-es*	3	4	1	2	3
Assistant-es* de sécurité publique	6.2	6.4	6.4	6.6	7
Direction de police/Etat-major	6.8	6.8	6.8	6.7	7.2
Police communautaire et de prévention	6	6	6	5.8	6
Police de proximité et d'intervention	38	39.5	42.5	43.5	43.8
Police du commerce et inhumation*	2	2	2	2.5	2.5
Secrétariat *					4.75
Unité accueil et appui à l'engagement*					4.3
Unité exploitation, logistique et informatique*					3
Unité signalisation*	3	3	2.9	3.1	3.1
Unité de surveillance du trafic	2	2	2	2	2
Sous-total**	76.8	81.5	81.5	84.25	86.65
Personnel détaché à l'Académie (hors effectif)	1	1	1	1	1
Total	77.8	82.5	82.5	85.25	87.65

*Pour des raisons de lisibilité par rapport au rapport de gestion, et comme demandé par la Commission des finances, ce tableau a les mêmes dénominations. En conséquence, certains services remaniés ne peuvent plus être affichés.

**Le sous total de l'effectif a été gardé pour montrer la comparaison avec les années précédentes.

L'augmentation du personnel est due principalement à la volonté de former les nouveaux arrivants (+ 1 ETP), qui devront servir à remplacer les départs à la retraite ou les départs naturels. Cette formation s'étendant, dorénavant, sur 2 ans, nous devons les engager de manière anticipée, afin de garantir l'effectif. Un poste de ressources humaines (+ 0.5 ETP) a été admis pour décharger la direction de police de tâches spécifiques qui ne peuvent être déléguées à la ville et qui doivent quand même être traitée par un spécialiste.

Pour le surplus, la variation du taux relatif au personnel de Police de proximité et d'intervention est due à l'augmentation ou à la diminution de certains taux d'activité. Il est à rappeler que l'effectif réel demeure, pour cette entité, à 44 collaborateurs, ce qui représente une densité policière de 1/700 habitants.

7 CONCLUSION

En ce qui concerne les revenus, bien qu'il soit nécessaire d'inscrire dans un budget sécuritaire le montant des amendes perçues, ces valeurs restent le fait du non-respect des règles par les usager-es* et n'ont jamais été un objectif à atteindre.

Si la PRM est un employeur attractif, c'est parce qu'elle est un corps formateur. Pour rappel, l'engagement d'un aspirant-e* de police représente un coût de CHF 4.50 par habitant-e*, comprenant matériel, écolage et salaire. Néanmoins, cela offre un avantage indéniable sur un marché du travail où extrêmement peu de policier-es* formés sont disponibles. Cela garantit une stabilité du personnel policier et permet d'accomplir les tâches de police sans faiblir par manque de personnel, à court et moyen terme. Le fait d'avoir ajouté une clause libératoire payante jusqu'à 5 ans pour tous les nouveaux-elles* policier-es* permet de mieux prévoir les mouvements d'effectif et de lisser les dépenses liées à la formation sur plusieurs années.

Chaque poste est libellé de manière détaillée, afin que les montants admis au moment de l'adoption du budget par le Conseil intercommunal soient réservés à l'usage exclusif du but poursuivi.

Le Comité de direction présente un budget 2022 supérieur au coût par habitant-e* de CHF 240.00 qu'il s'était fixé comme montant maximum dans son programme de législature. Toutefois, il demeure convaincu que ce coût moyen par habitant-e* devrait être favorablement influencé par l'augmentation de la population, s'élevant possiblement à CHF 240.32 pour 32'000 habitant-es*. Ainsi, la différence entre le coût par habitant-e* relatif au budget et celui des comptes est inévitable en raison du décalage d'année (2) de prise en considération.

En conclusion, nous présentons un budget cohérent au regard des budgets des années passées, avec des charges maîtrisées, mais sans péjorer la qualité des services délivrés et tout en maintenant la formation à son niveau. La marge de manœuvre demeure néanmoins faible, étant rappelé que les charges de personnel représentent plus de $\frac{3}{4}$ des charges totales. En ce qui concerne les revenus, la modification des statuts qui a été proposé aux communes membres permettrait de créer un règlement sur les taxes et émoluments afin de rendre juridiquement possible la facturation des interventions de police, à l'instar d'autres corps de police et de la gendarmerie.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- après avoir pris connaissance du projet de budget ordinaire pour 2022 et du préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le budget ordinaire des activités de police de la Police Région Morges pour 2022, représentant des charges à hauteur de CHF 14'989'350.00 et des revenus pour un montant de CHF 7'295'500.00. La différence, présentant un excédent de charges de CHF 7'693'850.00 entièrement couvertes par les communes membres ;
2. de prendre acte des budgets ordinaires des tâches par contrat de droit administratif pour 2022, représentant des charges et revenus à hauteur de CHF 4'247'200.00 (CHF 19'236'550.00 – CHF 14'989'350) couvertes par les revenus de fonctionnement et la participation des communes bénéficiaires des prestations. Les charges et revenus étant les suivants :
 - CHF 2'848'200.00 (charges), CHF 3'518'500.00 (recettes) pour la Commune de Morges ;
 - CHF 298'800.00 (charges), CHF 45'400.00 (recettes) pour la Commune de Saint-Prex ;
 - CHF 19'500.00 (charges), CHF 10'000.00 (recettes) pour la Commune de Tolochenaz ;
 - CHF 7'100.00 (charges), CHF 1'000.00 (recettes) pour la Commune de Buchillon ;
 - CHF 4'200.00 (charges), CHF 1'000.00 (recettes) pour la Commune de Lussy-sur-Morges ;le vote du budget des tâches contractuelles de chaque commune par leurs conseillers délégués étant réservé ;

3. de dire que le solde des contrats de droit administratif est à la charge ou au bénéfice de chaque commune ;
4. de prendre acte du plan des dépenses d'investissement avec les réserves qu'il comporte.

Adopté par le Comité de direction dans sa séance du 24 juin 2021.

au nom du Comité de direction
la présidente la secrétaire

Anne-Catherine
Aubert Despland

Pili Perez

Annexe(s) : - budget 2022
- commentaires budget 2022
- plan des dépenses d'investissement

Police Région Morges - Budget 2022

		Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	Fonctionnement	19'236'550.00	19'236'550.00	18'995'950.00	18'995'950.00	17'080'186.78	17'080'186.78
6	Police	19'236'550.00	19'236'550.00	18'995'950.00	18'995'950.00	17'080'186.78	17'080'186.78
60	PRM et Tâches contractuelles	19'236'550.00	19'236'550.00	18'995'950.00	18'995'950.00	17'080'186.78	17'080'186.78
600	Service de police	14'989'350.00	14'989'350.00	14'779'650.00	14'779'650.00	13'321'597.93	13'321'597.93
60000	Service de police	14'989'350.00	14'989'350.00	14'779'650.00	14'779'650.00	13'321'597.93	13'321'597.93
3001.00	Traitements conseil intercommunal	14'500.00		14'500.00		4'850.00	
3001.01	Traitements Comité Directeur	28'000.00		28'000.00		28'000.00	
3011.00	Traitements	8'950'000.00		8'851'200.00		8'340'970.35	
3012.00	Traitements personnel auxiliaire	120'000.00		120'000.00		32'378.45	
3030.00	Cotisations AVS - AC	840'000.00		832'100.00		768'462.85	
3040.00	Cotisations à la caisse de pensions	1'415'000.00		1'405'600.00		1'312'005.35	
3050.00	Assurances de personnes	200'500.00		202'200.00		185'621.25	
3061.00	Indemnités utilisation véhicules privés	45'000.00		13'000.00		22'891.05	
3069.00	Indemnités, remboursements de frais divers	80'000.00		86'000.00		74'006.75	
3069.01	Indemnités et frais pour les chiens	5'150.00		6'150.00		3'100.00	
3091.01	Formation cadre	30'000.00		43'100.00		29'048.95	
3091.02	Participation aux réunions de police	1'500.00		1'500.00		988.00	
3091.03	Formation agents	290'000.00		249'600.00		51'926.60	
3092.00	Frais de recherche et transfert de personnel	46'000.00		46'000.00		35'175.70	
3101.00	Imprimés et fournitures de bureau	74'800.00		71'000.00		64'842.20	
3102.00	Annonces, journaux, documentation	8'800.00		10'300.00		4'652.90	
3111.00	Achats - locations de mobilier, machines et matériel radios	60'400.00		95'250.00		64'347.55	
3111.01	Informatisation	346'600.00		362'400.00		253'498.51	
3116.00	Equipement personnel	128'000.00		119'800.00		136'438.14	
3121.00	Achat et consommation d'eau	2'500.00		2'500.00		2'053.60	
3123.00	Electricité	32'700.00		30'200.00		25'396.65	
3124.00	Carburant	56'000.00		69'000.00		53'077.25	
3139.00	Achats de munition	8'500.00		8'000.00		8'200.30	
3151.00	Entretien mobilier, machines, matériel	118'900.00		114'700.00		77'131.74	
3151.01	Homologation des appareils radar	48'100.00		31'200.00		30'220.85	
3151.02	Achat, location entretien matériel radar	80'400.00		42'600.00		40'079.30	
3155.00	Frais de véhicules, entretien, achat, assurances et taxes	49'100.00		51'700.00		45'656.85	
3155.02	Achat véhicules police	125'000.00		125'000.00		75'000.00	

Police Région Morges - Budget 2022

		Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3156.00	Entretien technique des installations, central d'alarme	116'800.00		107'400.00		98'882.18	
3161.00	Loyers	563'000.00		573'600.00		562'860.00	
3161.05	Loyers (St-Prex)	16'200.00		16'200.00		16'200.00	
3181.00	Affranchissement	126'200.00		126'200.00		110'960.95	
3182.00	Téléphones	21'000.00		21'000.00		20'669.02	
3182.01	Site internet, identité visuelle, communication	32'500.00		25'700.00		17'414.95	
3183.00	Frais bancaires - versements carte de crédit	36'000.00		2'000.00		7'994.58	
3184.00	Frais de contentieux et de poursuites (amendes)	75'000.00		75'000.00		73'816.13	
3185.01	Prestations services transversaux informatique Logiciels et infrastructure	128'700.00		127'050.00		119'352.00	
3185.02	Prestations services transversaux finances	59'100.00		79'800.00		35'400.00	
3185.03	Prestations services transversaux ressources humaines	80'000.00		71'400.00		75'000.00	
3185.04	Prestations services transversaux archives	6'300.00		1'300.00		1'300.00	
3185.07	Etudes et divers	55'000.00		55'000.00		36'909.10	
3185.09	Contrôle fiduciaire	3'500.00		3'500.00		2'498.85	
3186.00	Primes d'assurances de tiers, choses, RC	21'400.00		21'400.00		15'216.90	
3192.00	Taxes sur les véhicules	20'900.00		20'900.00		20'605.70	
3193.00	Cotisations	10'200.00		7'000.00		5'426.00	
3199.00	Frais divers et de réception	38'100.00		28'600.00		18'792.91	
3210.00	Intérêts et frais s/comptes de crédit	5'200.00		15'700.00		1'302.07	
3301.00	Pertes sur débiteurs divers	1'000.00		1'000.00			
3313.00	Amortissement dépenses d'équipement	294'800.00		294'800.00		255'766.50	
3521.00	Participation à la réforme policière	58'000.00		57'500.00		50'769.80	
3809.00	Attribution complémentaire à la provision pour créances douteuses	5'000.00		5'000.00			
3809.01	Attribution au fonds de réserve provision vacances	10'000.00		10'000.00		4'439.15	
4221.00	Intérêts du patrimoine financier		100.00				233.83
4312.00	Emoluments de police		25'000.00		20'000.00		17'165.00
4356.00	Facturation de services à des tiers, location matériel de signalisation		122'000.00		122'000.00		7'426.60
4361.00	Indemnités et rétrocessions d'assurances		60'000.00		60'000.00		177'668.50
4370.00	Amendes perçues		3'500'000.00		3'400'000.00		3'244'077.02
4390.00	Recettes diverses		40'000.00		40'000.00		52'692.98
4390.01	Recettes contravention commission de police		560'000.00		560'000.00		529'609.69
4390.02	Frais commission de police		300'000.00		300'000.00		306'018.69
4410.00	Redistribution de la taxe CO2		5'000.00		5'000.00		4'088.25
4510.00	Remboursement du Canton		120'000.00		110'000.00		65'474.00
4521.00	Part. aux charges du personnel de la PRM pour les tâches optionnelles		2'563'400.00		2'563'400.00		2'439'240.00
4522.00	Refacturation à la Ville de Morges		4'970'650.00		4'895'850.00		4'184'146.38

Police Région Morges - Budget 2022

		Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4522.01	Refacturation excédent de charges/revenus à la Commune de Préverenges		1'079'050.00		1'078'800.00		908'319.81
4522.02	Refacturation excédent de charges/revenus à la Commune de St-Prex		1'207'500.00		1'188'100.00		1'016'465.50
4522.03	Refacturation excédent de charges/revenus à la Commune de Tolochenaz		291'700.00		294'300.00		245'537.51
4522.05	Refacturation excédente de charges/revenus à la Commune de Lussy-sur-Morges		74'350.00		71'600.00		62'565.05
4522.06	Refacturation excédente de charges/revenus à la Commune de Buchillon		70'600.00		70'600.00		59'445.47
4809.00	Prélèvement à provision pour débiteurs douteux						1'423.65
601	Tâches contractuelles Ville de Morges	3'917'600.00	3'917'600.00	3'886'700.00	3'886'700.00	3'403'388.85	3'403'388.85
60110	Signalisation	2'381'000.00	2'381'000.00	2'351'200.00	2'351'200.00	1'977'085.40	1'977'085.40
3102.00	Annonces, journaux, documentation		8'200.00		8'200.00		6'417.80
3116.01	Achats éqpt et matériel spécialisé		81'800.00		45'000.00		127'274.13
3123.00	Electricité		9'000.00		9'000.00		7'968.80
3137.00	Location All Park		24'000.00		24'000.00		21'111.35
3143.00	Entretien signalisation		125'400.00		104'000.00		79'783.77
3143.01	Entretien parcomètres et achat matériel d'exploitation		70'000.00		165'900.00		136'993.59
3143.02	Entretien et réparations arrêts de bus		5'000.00		5'000.00		
3161.02	Location locaux RB 3		22'000.00		22'000.00		22'200.00
3161.03	Location places de parc (parking sous pont autoroute et Poste)		13'200.00		13'200.00		13'032.00
3182.00	Téléphones		6'400.00		900.00		765.60
3185.00	Honoraires et prestations de services		902'600.00		902'600.00		740'520.00
3185.06	Etude circulation		44'000.00		44'000.00		5'597.15
3199.00	Frais divers et de réception						500.00
3524.00	Versement excédentaire à la Ville de Morges		1'069'400.00		1'007'400.00		814'921.21
4232.00	Produit des locations de places de parc			120'000.00	120'200.00		95'017.50
4272.04	Macarons Résidents centre Ville			95'000.00	95'000.00		108'324.00
4272.05	Macarons Navigateurs			8'500.00	8'500.00		9'584.05
4272.06	Macarons Employés et tiers			87'000.00	87'000.00		32'464.70
4272.07	Horodateurs all park			95'000.00	95'000.00		135'895.80
4272.09	Horodateurs en Euro			25'000.00	25'000.00		13'072.89
4272.10	Horodateurs en CHF			1'400'000.00	1'400'000.00		1'095'594.22
4272.11	Application pour paiement par smartphone (digitalparking)			420'000.00	420'000.00		436'123.64
4272.12	Horodateurs Beausobre (TVA forfaitaire 3.5%)			30'000.00			20'301.95

Police Région Morges - Budget 2022

		Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4356.00	Facturation de services à des tiers, location matériel de signalisation		30'000.00		30'000.00		24'340.90
4363.00	Remboursement des dommages et divers		5'000.00		5'000.00		
4390.00	Recettes diverses		500.00		500.00		6'365.75
4659.00	Indemnités sté générale d'affichage et signalisation citadine moderne		65'000.00		65'000.00		
60120	Police du commerce	362'500.00	362'500.00	362'500.00	362'500.00	386'119.35	386'119.35
3184.00	Frais de contentieux et de poursuites (amendes)		1'500.00		1'500.00		158.85
3185.00	Honoraires et prestations de services		353'800.00		353'800.00		381'453.55
3199.00	Frais divers et de réception		2'200.00		2'200.00		4'657.55
3301.00	Pertes sur débiteurs divers		5'000.00		5'000.00		-150.60
4272.02	Place de marché, étalage et déballage				120'000.00		40'765.25
4312.00	Emoluments de police		85'000.00		85'000.00		16'998.85
4390.00	Recettes diverses		500.00		500.00		105.00
4522.00	Refacturation à la Ville de Morges		157'000.00		157'000.00		328'250.25
60140	Inhumation	115'900.00	115'900.00	115'900.00	115'900.00	115'947.95	115'947.95
3101.00	Imprimés et fournitures de bureau		100.00		100.00		
3185.00	Honoraires et prestations de services		64'800.00		64'800.00		64'800.00
3524.10	Convois funèbres, inhumations, divers		36'000.00		36'000.00		42'488.85
3524.11	Prise en charge frais d'obsèques		15'000.00		15'000.00		8'659.10
4272.03	Concessions au cimetière et divers				12'000.00		12'210.00
4522.00	Refacturation à la Ville de Morges		103'900.00		103'900.00		103'737.95
60150	Police administrative	1'020'700.00	1'020'700.00	1'019'600.00	1'019'600.00	887'731.15	887'731.15
3184.00	Frais de contentieux et de poursuites (amendes)		22'000.00		22'000.00		20'891.15
3185.00	Honoraires et prestations de services		997'100.00		997'100.00		865'760.00
3199.00	Frais divers et de réception		1'600.00		500.00		1'080.00
4312.00	Emoluments de police				100'000.00		70'000.00
4370.00	Amendes perçues				820'000.00		820'000.00
4522.00	Refacturation à la Ville de Morges				100'700.00		129'600.00
60160	Représentation	37'500.00	37'500.00	37'500.00	37'500.00	36'505.00	36'505.00
3069.00	Indemnisations, remboursements de frais divers		500.00		500.00		222.00
3091.02	Participation aux réunions de police		1'000.00		1'000.00		283.00
3185.00	Honoraires et prestations de services		36'000.00		36'000.00		36'000.00
4522.00	Refacturation à la Ville de Morges				37'500.00		36'505.00
602	Tâches contractuelles Tolochenaz	19'500.00	19'500.00	19'500.00	19'500.00	16'960.00	16'960.00

Police Région Morges - Budget 2022

		Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
60200	Tâches contractuelles Tolochenaz	19'500.00	19'500.00	19'500.00	19'500.00	16'960.00	16'960.00
3185.00	Honoraires et prestations de services	19'500.00		19'500.00		16'960.00	
4312.00	Emoluments de police		6'000.00		6'000.00		6'615.00
4370.00	Amendes perçues		4'000.00		4'000.00		4'360.00
4522.03	Refacturation excédent de charges/revenus à la Commune de Tolochenaz		9'500.00		9'500.00		5'985.00
603	Tâches contractuelles St-Prex	298'800.00	298'800.00	298'800.00	298'800.00	318'000.00	318'000.00
60300	Tâches contractuelles St-Prex	298'800.00	298'800.00	298'800.00	298'800.00	318'000.00	318'000.00
3143.01	Entretien parcomètres et achat matériel d'exploitation	500.00		500.00			
3185.00	Honoraires et prestations de services	298'300.00		298'300.00		318'000.00	
4312.00	Emoluments de police		13'000.00		17'000.00		13'095.00
4356.00	Facturation de services à des tiers, location matériel de signalisation		2'400.00		2'400.00		
4370.00	Amendes perçues		30'000.00		25'000.00		40'767.49
4522.02	Refacturation excédent de charges/revenus à la Commune de St-Prex		253'400.00		254'400.00		264'137.51
604	Tâches contractuelles Buchillon	7'100.00	7'100.00	7'100.00	7'100.00	14'480.00	14'480.00
60400	Tâches contractuelles Buchillon	7'100.00	7'100.00	7'100.00	7'100.00	14'480.00	14'480.00
3185.00	Honoraires et prestations de services	7'100.00		7'100.00		14'480.00	
4370.00	Amendes perçues		1'000.00		500.00		2'800.00
4522.06	Refacturation excédente de charges/revenus à la Commune de Buchillon		6'100.00		6'600.00		11'680.00
605	Tâches contractuelles Lussy-sur-Morges	4'200.00	4'200.00	4'200.00	4'200.00	5'760.00	5'760.00
60500	Tâches contractuelles Lussy-sur-Morges	4'200.00	4'200.00	4'200.00	4'200.00	5'760.00	5'760.00
3185.00	Honoraires et prestations de services	4'200.00		4'200.00		5'760.00	
4312.00	Emoluments de police		500.00		500.00		540.00
4370.00	Amendes perçues		500.00		1'000.00		660.00
4522.05	Refacturation excédente de charges/revenus à la Commune de Lussy-sur-Morges		3'200.00		2'700.00		4'560.00

COMITE DE DIRECTION

N° de compte	Différence en CHF	Commentaires (en surligné sur le budget 2022)
60000.3011.00 Traitements	98'800 (1.12%)	En 2022, nous prévoyons l'engagement de trois aspirants, soit un de plus que dans le budget 2021, ainsi que l'intégration d'un poste RH à 50 %.
60000.3061.00 indemnités utilisation véhicules privés	32'000 (246.15%)	L'engagement des collaborateurs de la PRM dans le cadre de la collaboration avec la gendarmerie implique un déplacement à Bursins ou au centre de la Blécherette, au Mont-sur-Lausanne, effectué avec les véhicules privés et indemnisé. L'augmentation est aussi due au fait que les frais de déplacements (train) prévus dans le compte 60000.3069.00 pour CHF 6'000 ont été déplacés dans ce compte par souci de simplification comptable.
60000.3091.03 formation cadre	-13'100 (-30.39%)	La formation des cadres sera réduite au strict nécessaire en 2022, afin de compenser diverses charges à supporter en raison de la pandémie ou après-pandémie.
60000.3091.03 Formation agents	40'400 (16.19%)	Ce poste varie en fonction du nombre d'aspirants (un de plus en 2022 qu'au budget 2021), l'écolage d'un aspirant coûtant actuellement CHF 64'000.00.
60000.3111.00 Achat-location mobilier	-34'850 (-36.59%)	Quasiment aucun achat spécifique ponctuel n'est prévu pour l'année 2022, ce qui permet de réduire les charges sur ce poste.
60000.3111.01 Informatisation	-15'800 (-4.36%)	La deuxième tranche de renouvellement des PC a été étendue sur plusieurs années afin d'éviter des hausses ponctuelles trop marquées.
60000.3116.00 équipement personnel	8'200 (6.84%)	L'engagement d'un aspirant supplémentaire implique l'achat de matériel de CHF 9'000.
60000.3123.00 électricité	2'500 (8.28%)	En raison de l'achat de véhicules électriques, une augmentation de consommation d'électricité a été prévue (CHF 6'000), en partie compensée par la baisse de la facture d'électricité du poste de police, légèrement surévaluée au budget 2021.

COMITE DE DIRECTION

N° de compte	Différence en CHF	Commentaires (en surligné sur le budget 2022)
60000.3124.00 carburant	-13'000 (-18.84%)	En raison du remplacement de véhicule à moteur thermique par de l'électrique, ainsi que du prêt d'un véhicule de gendarmerie (à leur charge) dans le cadre de la collaboration renforcée, nous estimons pouvoir restreindre notre consommation de carburant.
60000.3151.01 homologation des appareils radars	16'900 (54.17%)	L'achat de 5 appareils fixes en 2021 pour remplacer des appareils qui avaient été retirés dans lors des années précédentes fait automatiquement remonter ce poste, ces appareils devant être homologués chaque année.
60000.3151.02 Achat location matériel radar	37'800 (88.73%)	Les batteries de la remorque radar semi-stationnaire doivent être changées (CHF 40'000).
60000.3156.00 entretien technique des installations	9'400 (8.75%)	La taxe « Polycom » est en augmentation en 2022 et nous n'avons aucune prise sur une décision fédérale. Pour le reste, les contrats d'entretien sont en général stables et ne présentent que peu de variation.
60000.3182.01 site internet, identité visuelle	6'800 (26.46%)	La refonte des sites internet de la PRM doit être faite rapidement pour rester d'actualité. Une petite aide extérieure sera nécessaire. Le nouveau site sera orienté plus en avant sur le service en ligne pour le citoyen (E-administration).
60000.3183.00 frais bancaires	34'000 (1700%)	La façon de payer des habitants a changé, notamment en raison de la pandémie, les gens payant par carte de crédit plutôt qu'en cash ou par BVR. Cette façon de procéder engendre des frais à notre charge. De plus, le paiement en ligne des amendes à lui aussi un coût d'environ CHF 2'000 par mois en 2021. Cela permet de chiffrer la hausse de manière assez précise.

COMITE DE DIRECTION

N° de compte	Différence en CHF	Commentaires (en surligné sur le budget 2022)
60000.3185.02 prestation service des finances	-20'700 (-25.94%)	Le budget 2021 tenait compte du chiffre annoncé par la commune, avant que les discussions entre la Municipalité et le CODIR permettent de revoir ce chiffre de manière plus précise.
60000.3185.03 prestation RH	8'600 (12.04%)	Les prestations des RH de la ville se payent en fonction du nombre d'ETP de la PRM. Les diverses hausses de personnel est répercutée cette année.
60000.3185.04 Prestations archives	5000 (384.62%)	L'huissier de la commune passe 2 fois par jour pour prendre en charge nos courriers lors de sa tournée des services. Il a été décidé que ce travail devait être rémunéré à la ville.
60000.3193.00 cotisations	3'200 (45.71%)	Nous aurons, en 2022, un abonnement annuel auprès de l'unité d'intervention de crise et prévention (ICP), ce qui nous permettra de faire accompagner nos collaborateurs qui auront besoin de ce soutien.
60000.3199.00 frais divers	9'500 (33.32%)	Nous avons fortement augmenté le poste des soins hospitaliers, notamment en raison de la crise sanitaire possiblement prolongée. De plus, nous avons introduit les prestations de l'institut ICP.
60000.3210.00 intérêts de la dette et crédits	-10'500 (66.68%)	La maîtrise de la dette et du cash-flow de la PRM permet de maintenir les charges à leur plus bas niveau.
60000.4370.00 Amendes perçues	-100'000 (2.94%%)	Compte tenu du remplacement des boîtiers radars fixes, dont certains n'étaient plus en activité ces dernières années (4 appareils sur 5), il est raisonnable de prévoir un supplément de revenus.
60000.4510.00 Recettes diverses	-10'000 (9.09%)	Il s'agit du remboursement, par le canton, des heures effectuées par le collaborateur de la PRM détaché auprès de l'académie de police de Savatan en qualité d'instructeur.

COMITE DE DIRECTION

N° de compte	Différence en CHF	Commentaires (en surligné sur le budget 2022)
60000.4522.00	74'800 (1.53%)	Les quotes-parts communales sont en relation avec l'augmentation générale des charges et la bonne maîtrise de celles-ci permet une hausse minimale. Il est probable qu'en raison de la démographie des communes, ces chiffres soient différents lors du bouclage des comptes en 2022, une hausse de population dans certaines communes étant à prévoir, modifiant ainsi les pourcentages des répartitions. Une hausse des habitants entraînera également une baisse du prix par habitant.
60000.4522.01	250 (0.02%)	
60000.4522.02	19'400 (1.63%)	
60000.4522.03	2'600 (0.88%)	
60000.4522.05	2'750 (3.84%)	
60000.4522.06	0 (0%)	
Refacturation aux communes		
Commentaires sur les comptes des tâches déléguées de la Ville de Morges		
<u>Signalisation</u>		
60110.3116.01	36'800 (81.78%)	Pour 2022, le dicastère URB nous a demandé de porter CHF 30'000 au budget pour des réalisations prévues. S'agissant de marquage et de signalisation, il semble correct que ce montant soit porté sur ce compte puisque le service de la signalisation sera chargé de la réalisation. De plus, CHF 20'000 sont inscrits ici pour réaliser le « contre-sens » cyclable dans les rues à sens unique demandé par la Municipalité.
60110.3143.00	21'400 (20.58%)	L'entretien de toutes les bornes est porté à ce compte, car cette charge était inscrite dans le budget des parcomètres (CHF 22'400).
60110.3143.01	-95'900 (-57.81%)	En sus du transfert de l'entretien des bornes, la diminution de charge est principalement due au fait qu'en 2022, il est prévu de ne remplacer aucun parcomètre.
60110.3182.00	5'500 (611.11%)	Tous les parcomètres, anciennement reliés avec la 2G le sont maintenant reliés avec de la 4G. Les coûts sont sensiblement plus élevés, les abonnements « Mobile » ayant été réévalués par l'opérateur.



ANNEXE PRÉAVIS N° 05/09.2021
COMMENTAIRES BUDGET 2022

COMITE DE DIRECTION

N° de compte	Différence en CHF	Commentaires (en surligné sur le budget 2022)
<u>Police administrative</u>		
60150.4312.00 Emoluments	30'000 (42.86%)	La refacturation des auxiliaires de parc aux organisateurs se trouve sur ce compte (CHF 15'000.00).
60150.4522.00 Refacturation à la ville de Morges	28'900 (22.30%)	Au vu de l'augmentation des revenus et de la diminution des frais, les charges pour la Ville de Morges diminuent.

INVESTISSEMENTS 2022 - BU

Compte No	Libellé	Durée amort. années	Début amortissement	Crédits accordés	Dépenses	Recettes	Amortissements	Solde à amortir
					2022	2022	2022	2022
9140.0003	Préavis 03/03.2015 - Aménagement du nouvel Hôtel de police			1'784'916.00	0.00	0.00	142'983.00	930'194.76
	Immobilier	20	2018	469'476.00	0.00	0.00	21'528.00	322'919.75
	Technique et mobilier	10	2018	1'315'440.00	0.00	0.00	121'455.00	607'275.01
9140.0004	Préavis 07/11.2016 - Achat d'un véhicule d'intervention et d'un véhicule de transport et de commandement			120'000.00	0.00	0.00	10'749.35	10'749.30
	Véhicule d'intervention	4	2018	63'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Véhicule de transport et de commandement	6	2018	57'000.00	0.00	0.00	10'749.35	10'749.30
9140.0005	Préavis 06/11.2017 - Acquisition appareil cinémométrique semi-stationnaire	8	2019	180'536.00	0.00	0.00	22'538.75	90'155.10
9140.0006	Préavis 03/05.2018 - Acquisition Radios Polycom	5	2019	160'000.00	0.00	0.00	32'024.30	32'024.35
9140.0007	Préavis 08/11.2016 - Rempl. 3 installations de surveillance automatique du trafic	10	2018	400'000.00	0.00	0.00	31'081.95	155'409.90
				2'645'452.00	0.00	0.00	239'377.35	1'218'533.41